



**l'Assurance
Maladie**

Ain

**CPAM de l'Ain
Services Généraux
1 place de la Grenouillère
01015 - BOURG EN BRESSE CEDEX
serviceachat.cpam-ain@assurance-maladie.fr**

Marché de services

Prestations de maintenance des installations de la CPAM de l'Ain

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° et suivants du Code de la commande publique.

Règlement de la Consultation (R.C.)

Le présent règlement de consultation décrit les règles de la procédure de passation. Il n'a pas valeur contractuelle.

Date limite de remise des offres et des candidatures :

29 septembre 2025 à 16h00

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	<p>Marché de services.</p> <p><u>Objet</u> : Prestations de maintenance des installations de la CPAM de l'Ain.</p>
	<p><u>Acheteur</u> :</p> <p>CPAM de l'Ain, représentée par Madame Anne Laurens Services Généraux 1 place de la Grenouillère 01015 - BOURG EN BRESSE CEDEX</p> <p>Contact : serviceachat.cpam-ain@assurance-maladie.fr</p>
	<p>Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° et suivants du Code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable au marché : CCAG Fournitures Courantes et Services approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 et publié au JORF n°0078 du 1^{er} avril 2021.</p>
	<p>Le marché est divisé en 8 lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Lot 1 : Portes automatiques -Lot 2 : Ascenseurs -Lot 3 : Chauffage -Lot 4 : Climatisation et ventilation -Lot 5 : Sécurité incendie -Lot 6 : Alarmes -Lot 7 : B.A.E.S -Lot 8 : Désenfumage
	<p>Profil acheteur :</p> <p>https://www.marches-publics.gouv.fr</p>
	<p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.</p>
	<p>L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.</p>
	<p>L'Acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation ou non.</p>
	<p>La visite du site de Bourg-en-Bresse est obligatoire.</p> <p>La visite des autres sites de la CPAM de l'Ain n'est pas prévue.</p> <p>Les dates de visite du site sont : le 04/09/2025 à 14h00, ou le 09/09/25 à 10h00.</p> <p>Il conviendra de s'inscrire par mail deux jours en amont des deux dates proposées à l'adresse suivante : servicesgeneraux.cpam-ain@assurance-maladie.fr</p>
	<p>Code CPV principal de la consultation : 50324100-3 : Services de maintenance de systèmes</p>

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	4
1.1.	Objet de la consultation.....	4
1.2.	Codes CPV.....	4
1.3.	Durée.....	4
ARTICLE 2.	DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
ARTICLE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	5
3.1.	Procédure de passation.....	5
3.2.	Allotissement.....	5
3.3.	Négociation.....	5
3.4.	Renseignements complémentaires.....	6
3.5.	Visite de site.....	6
ARTICLE 4.	PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE.....	6
4.1.	Dossier de candidature.....	6
4.2.	Sous-traitance.....	7
4.3.	Groupements d'opérateurs économiques.....	7
ARTICLE 5.	PRÉSENTATION DE L'OFFRE.....	8
5.1.	Présentation du dossier d'offre.....	8
5.2.	Variantes et prestations supplémentaires éventuelles.....	9
5.3.	Délai de validité.....	9
ARTICLE 6.	CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE.....	9
ARTICLE 7.	MODALITÉS DE REMISE DES PLIS.....	10
ARTICLE 8.	ATTRIBUTION DU MARCHE.....	11
ARTICLE 9.	LITIGES ET DIFFÉRENDS.....	11
ANNEXE 1:	ATTESTATION DE VISITE.....	12

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet de confier au Titulaire la réalisation de la maintenance des installations techniques des différents sites de la CPAM de l'Ain, correspondant au périmètre de chaque lot.

Dans les différents documents du marché, les termes suivants désignent:

-“L'Organisme” / “L'Acheteur”: La CPAM de l'Ain, pouvoir adjudicateur qui conclut le marché avec le Titulaire;
-“Le Titulaire”: L'opérateur ou les opérateurs économiques qui conclut/concluent le marché avec l'Acheteur. Par souci de simplification, nous emploierons le terme précité au singulier.

Il s'agit d'un marché de service, alloti, passé dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

La description des prestations attendues, et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (ci-après dénommé CCTP).

Le marché est divisé en lots comme suit:

LOT 1 - Portes automatiques

LOT 2 - Ascenseurs

LOT 3 - Chauffage

LOT 4 - Climatisation et ventilation

LOT 5 - Sécurité incendie

LOT 6 - Alarmes

LOT 7 - B.A.E.S

LOT 8 - Désenfumage

1.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 50324100-3 - Services de maintenance de systèmes.

1.3. Durée

Pour l'ensemble des lots.

Durée :

Le présent marché est conclu pour une période initiale, allant de sa **date d'effet le 01 janvier 2026 jusqu'au 01 janvier 2027.**

Puis, il pourra être **reconduit tacitement trois fois maximum** par périodes successives d'un an, soit jusqu'au 01 janvier 2030.

Si l'Acheteur ne souhaite pas reconduire le marché, il devra prendre une décision expresse de non-reconduction, qu'il notifiera au Titulaire au plus tard **60 jours calendaires** avant la date d'échéance du marché initial ou d'une reconduction ultérieure.

Le Titulaire ne peut pas s'opposer à la non-reconduction du marché.

La non-reconduction appliquée dans les conditions sus énoncées ne saurait être considérée comme une résiliation et ne donnera lieu à aucune indemnité.

A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de ce marché.

Délais d'exécution :

Les délais d'exécution sont précisés au CCTP.

ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

N°	Document
0	Le règlement de consultation (RC) et son annexe. <ul style="list-style-type: none">Annexe 1 : Attestation de visite des lieux.
1	L'acte d'engagement et ses annexes. Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature/ de son offre. <ul style="list-style-type: none">Annexe 1 : Le programme de maintenance et la DPGF ;Annexe 2 : La trame de réponse.
2	Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes, signées par la personne habilitée à engager le candidat. <ul style="list-style-type: none">Annexe 1 : Livret de sécurité ;Annexe 2 : Engagement de confidentialité.
3	Le Cahier des Clauses Techniques Particulières commun à tous les lots (CCTP commun).

Lors du téléchargement, nous vous recommandons vivement de vous identifier, afin d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et des précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.

L'Acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **6 jours calendaires** avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques **6 jours calendaires** au plus tard avant la date limite fixée pour la remise des offres, pour autant qu'ils en aient fait la **demande 7 jours calendaires** avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Si un complément d'information, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

3.2. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

L'Acheteur ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

3.3. Négociation

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'Acheteur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

3.4. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

3.5. Visite de site

Le soumissionnaire devra effectuer une visite des lieux, uniquement pour le siège situé à Bourg-en-Bresse à l'adresse suivante : 1 place de la Grenouillère, 01000 Bourg-en-Bresse.

Les visites du site auront lieu :

-Soit le 04/09/2025 à 14 heures ;

-Soit le 09/09/2025 à 10 heures.

Toutefois, l'Acheteur acceptera qu'un soumissionnaire ne se présente pas à celle-ci si un justificatif démontrant la bonne connaissance des lieux d'exécution est apporté.

Le soumissionnaire joint à son offre l'attestation de visite annexée dûment complétée.

Les visites sont susceptibles de susciter de nouvelles questions. Les candidats ne pourront les poser que par écrit par le biais de la plateforme PLACE **exclusivement**.

Les représentants de la CPAM ne répondront à aucune question pendant la visite, par soucis d'égalité de traitement entre les candidats.

Il conviendra de s'inscrire par mail deux jours en amont des deux dates proposées à l'adresse suivante : servicesgeneraux.cpam-ain@assurance-maladie.fr ; afin de prendre connaissance des modalités de cette visite.

ARTICLE 4. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

4.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants. Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

N°	Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise	Lot(s) concerné(s)
1	Lettre de candidature : Pour cette justification, le candidat est invité à utiliser le document DC1 mis à disposition par le ministère chargé de l'économie, avec l'aide des notices explicatives. http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat/index.htm	Tous les lots
2	DC2 (déclaration du candidat) : Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune des interdictions de soumissionner aux marchés publics conformément aux dispositions des articles R.2141-1 et suivants du code de la commande publique.	Tous les lots
3	Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat.	Tous les lots
4	Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.	Tous les lots
5	Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 et suivants du code de la commande publique.	Tous les lots
Renseignements concernant la capacité économique et financière du candidat		
6	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.	Tous les lots
7	Une attestation d'assurance "Responsabilité civile" pour l'année en cours et en vigueur à la date de remise de l'offre.	Tous les lots

	Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise	
8	Une déclaration sur l'honneur indiquant que le candidat dispose des capacités techniques et professionnelles pour assurer les prestations objet du marché.	Tous les lots
9	Les références ou attestations de satisfaction client du candidat concernant des marchés de même type réalisés au cours des deux dernières années indiquant le lieu et la date ainsi que des coordonnées des contacts.	Tous les lots

En application de l'article R.2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents listés ci-dessus si l'Acheteur peut les obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

En application du Code des relations entre le public et l'administration, le candidat n'est pas dans l'obligation de transmettre certains justificatifs à l'appui de sa candidature. Cependant, **il a la possibilité de les transmettre** car ils seront **demandés au Titulaire retenu**:

- L'attestation de régularité fiscale ;
- L'attestation de non-emploi de travailleurs étrangers au regard des articles D.8254-2 et L.5221-2 du code du travail ;
- Les attestations de régularité sociale et de vigilance ;

4.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée. Il devra également détailler les prestations et le montant dont la sous-traitance est envisagée.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- Les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé.
- Une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics;
- Le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire. Toutefois, la CPAM de l'Ain manifeste pour le présent marché une préférence pour la forme d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'Acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'Acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'Acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement ou sous-traitants.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 5. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents sous-mentionnés.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

Si des pièces visées ci - dessous sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du Code pénal pour faux et usage de faux.

Les documents relatifs à l'offre doivent être transmis avant la date et heure butoir indiquée en page de garde et contenir les éléments suivants :

- L'attestation de visite annexée au présent document ou une justification de la connaissance des lieux ;
- L'Acte d'Engagement et ses annexes :
 - Annexe n°1 : Le programme prévisionnel de maintenance et la DPGF ;
 - Annexe n°2 : Trame de réponse, comprenant les points suivants :

N°	Description
1	Note méthodologique : Compréhension générale du contexte, des enjeux, des besoins et des résultats attendus.
2	<p>Le mémoire technique établi par le candidat comprenant l'offre technique détaillée sous les aspects organisationnels, fonctionnels, qualitatifs et financiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce mémoire devra comporter une partie sur la phase d'exploitation (maintenance préventive, maintenance curative, astreinte) : organisation, planification, procédures internes. • Mais également une partie sur les moyens humains qui comprend les ressources mises à disposition de l'Organisme: <ul style="list-style-type: none"> -L'organigramme de l'équipe mis à disposition pour la réalisation des prestations; -La présentation des membres de l'équipe (expériences, formations, qualifications, réalisations probantes). • Ainsi qu'une partie sur la démarche du candidat en matière de développement durable. <p>L'Acheteur tiendra compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des pratiques environnementales appliquées aux modalités d'exécution des prestations et de l'éventuelle sensibilisation des intervenants aux problématiques environnementales liées à l'exécution du marché ; -Les actions en faveur du réemploi, de la réutilisation, du reconditionnement, de l'intégration de matières recyclées et du recyclage. <p>Le mémoire technique devra faire état des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations sans pour autant modifier la teneur des documents contractuels.</p>

- Si le candidat souhaite déclarer un ou plusieurs sous-traitant(s) au moment du dépôt de l'offre, le candidat fournit le formulaire DC4 obtenu gratuitement sur le site internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> dûment complété.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra également :

- Les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé.
- Une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics.

5.2. Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée. Aucune variante n'est prévue par l'Acheteur. L'offre doit être strictement conforme aux pièces de du marché.

En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

Le présent marché ne fera pas l'objet de prestations supplémentaires éventuelles.

Il pourra toutefois faire l'objet de modifications telles que prévues au sein du CCAP.

5.3. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de **120 jours calendaires**, à compter de la date limite de remise des offres.

Pendant toute cette période, le candidat ne pourra se soustraire à ses engagements, l'acte d'engagement constituant une promesse unilatérale de contrat à laquelle la signature par l'Organisme donne force de contrat et dont la notification rend l'acte exécutoire et opposable à l'opérateur contractant.

A l'issue de l'expiration du délai précité, le candidat sera libéré de son offre.

ARTICLE 6. CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

L'Acheteur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent. Ces critères d'attribution valent pour tous les lots:

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
	<i>Règle de trois; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>	
2	Valeur technique	60
	<i>La valeur technique de l'offre sera considérée au regard de la trame de réponse présentée par l'entreprise, comprenant une note méthodologique de réponse ainsi qu'un mémoire technique de réponse.</i>	
2.1	Note méthodologique : Compréhension générale du contexte, des enjeux, des besoins et des résultats attendus .	15 : Chaque sous-critère est noté sur 3,75 points
2.2	Moyens humains: <i>Ce sous-critère comprend les ressources mises à disposition de l'Organisme: -L'Organigramme de l'équipe mis à disposition pour la réalisation des prestations; -La présentation des membres de l'équipe (expériences, formations, qualifications, réalisations probantes).</i>	20 : Chaque sous-critère est noté sur 4 points
2.3	Qualité de l'organisation proposée pour l'exécution du marché : <i>Ce sous-critère comprend la maintenance préventive, la maintenance curative, les astreintes: organisation, planification et délais habituels d'intervention,</i>	15 : Chaque sous-critère est noté

	<i>procédures internes.</i>	sur 5 points
2.4	Démarche du candidat en terme de développement durable : <i>L'Acheteur tiendra compte :</i> <i>-Des pratiques environnementales appliquées aux modalités d'exécution des prestations et de l'éventuelle sensibilisation des intervenants aux problématiques environnementales liées à l'exécution du marché ;</i> <i>-Les actions en faveur du réemploi, de la réutilisation, du reconditionnement, de l'intégration de matières recyclées et du recyclage.</i>	10 : Chaque sous-critère est noté sur 5 points
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère (voir le tableau ci-dessus). Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue de l'Acheteur.

Si une offre lui paraît anormalement basse, l'Acheteur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

ARTICLE 7. MODALITÉS DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis **au plus tard le 29 septembre 2025 à 16h00**. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai et seront écartés.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

- **Transmission par voie électronique :**

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plateforme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante :
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

- **Signature électronique :**

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont **signés individuellement** par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CADES ou PAdES.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

- **Copie de sauvegarde :**

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres sur support physique électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'Acheteur sur support physique électronique doit être placée dans **un pli comportant impérativement** les mentions suivantes:

<p>« Copie de sauvegarde - Marché de prestations de maintenance des installations S1-2025 A l'attention des Services Généraux Entreprise : Ne pas ouvrir ».</p>

Ce pli devra être adressé à l'adresse suivante :

Caisse primaire d'Assurance maladie de l'Ain HD
Services Généraux
TSA99998
01015 Bourg-en-Bresse Cadex 9

Ou remis contre récépissé horodaté à l'accueil de la CPAM, à la même adresse.

- **Anti-virus :**

Les candidats s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté, les documents concernés seront considérés comme nuls par l'Acheteur.

ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Lors de la conclusion du marché, il pourra être demandé au Titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFÉRENDS

En cas de litige, l'instance chargée des procédures de recours sera le :

Tribunal Judiciaire de Bourg-en-Bresse
32 Avenue Alsace Lorraine
01000 Bourg en Bresse
Tél. : 04 26 37 73 00
Email : accueil-bourg-en-bresse@justice.fr

ANNEXE 1: ATTESTATION DE VISITE

Dossier : S1-2025

Objet : Prestations de maintenance des installations de la CPAM de l'Ain

Procédure : Marché à procédure adaptée

Je soussigné :

représentant la CPAM de l'Ain, atteste que :

.....

représentant le soumissionnaire :

.....

.....

s'est rendu sur le lieu, le, afin d'apprécier tous les éléments qui lui permettront de remettre son offre pour le présent marché.

Signatures :

Pour le soumissionnaire,

Pour la CPAM de l'Ain,

Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.